





REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

LE MAIRE DE LA VILLE D'ORANGE

DIRECTION FINANCIERE

55 /2024

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE VAUCLUSE « JOP PARIS 2024 **EQUIPEMENTS** SPORTIFS 2023-2026»

REHABILITATION DU PLATEAU SPORTIF DE TRINTIGNANT

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjoints en date du 30 novembre 2021;

VU la délibération 477/2023 du Conseil Municipal d'Orange du 12 juin 2023 donnant délégations dudit Conseil Municipal au Maire:

VU le dispositif départemental pour la réhabilitation des équipements sportifs dans le cadre de l'appel à projets « JOP Paris 2024 »;

CONSIDERANT que le projet de réhabilitation du plateau sportif de Trintignant est éligible;

CONSIDERANT qu'il convient de présenter un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental de Vaucluse d'un montant de 50 000 € HT représentant 50% du montant total éligible à la subvention soit 100 000 € HT. Pour information le coût total des travaux s'élève à 137 989 € HT;

DECIDE -

Article 1 : De solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de Vaucluse d'un montant de 50 000 € HT correspondant à 50 % du montant total éligible à la subvention de 100 000 € HT.

Article 2: Le Maire et le Comptable public assignataire du SGC de Vaison La Romaine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 3 : La présente décision sera transmise au représentant de l'Etat et publié au registre des décisions.

Article 4 : La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois.

Orange, le 17/06/2024







